

Moyen terme 2014-2018

Avis général adopté lors de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014

Préambule

Le Conseil souligne l'ampleur et la qualité de la concertation organisée pour définir les orientations à moyen terme pour la statistique publique, en particulier dans le cadre de trois Rencontres, sur les thèmes : « Compétitivité et facteurs de développement des entreprises », « Attractivité et dynamiques économiques des territoires » et « Parcours de vie ».

Le Conseil rappelle son attachement à une statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public et s'inquiète des conséquences des restrictions budgétaires sur le programme de travail des producteurs. Il souligne l'apport pour la société d'une statistique publique de qualité, gage d'efficacité de l'action publique et d'une bonne utilisation des deniers publics. Il rappelle que l'adéquation des ressources aux exigences statistiques est l'un des 15 principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Il souhaite qu'un dialogue plus étroit s'organise en son sein, avec les producteurs, à tous les niveaux (national, mais aussi territorial, européen et international) et que les priorités qui s'en dégagent soient mises en œuvre.

Le Conseil souscrit et veille à la nécessité d'alléger autant que possible la charge de réponse des entreprises aux questionnaires statistiques. Il se félicite des efforts constants des producteurs en ce sens ainsi que de leur participation au programme « Dites le nous une fois » (DLNUF). Il constate cependant que la charge liée à la statistique publique est très faible (1 % de l'ensemble des sollicitations administratives des entreprises) eu égard aux attentes exprimées par le monde des entreprises en matière de connaissance statistique de leur activité.

Le Conseil tient à remercier les présidents de commission et rapporteurs, les organismes, personnalités et les services producteurs qui, par leur participation aux débats sur la préparation des orientations du moyen terme 2014-2018, facilitent l'adaptation de la statistique publique aux besoins d'information de notre société.

A - ASPECTS TRANSVERSAUX ET MÉTHODES

Avis n° 1

Le Conseil constate une utilisation croissante des chiffres dans le débat social ainsi que l'élargissement des utilisateurs de la statistique publique.

Parallèlement la quantité des données disponibles et librement accessibles s'accroît, notamment avec l'Open data et le recours accru aux sources administratives.

Le Conseil poursuivra en conséquence ses efforts en vue d'associer le plus possible les utilisateurs en amont de la définition des productions statistiques et aux réflexions à venir sur le développement de l'Open data.

Dans ce contexte, le Conseil note que la mobilisation des statistiques adaptées à leurs préoccupations reste difficile pour les utilisateurs. Ceux-ci demandent à être mieux accompagnés dans leur recherche.

Le Conseil préconise en conséquence :

a) Une communication renforcée de la statistique publique, adaptée à un large public, s'appuyant plus systématiquement sur des outils pédagogiques, sur un dialogue accru par voie électronique (conférence, assistance ou formation en ligne...) et sur des modalités de recherche thématique plus élaborées. Les sites statistiques publics doivent privilégier un accès par thèmes compréhensible par le plus grand nombre.

b) Une plus grande utilisation et mise en valeur de l'étendue des données disponibles en s'appuyant sur différents relais (chercheurs, bureau d'études...).

c) Une montée en puissance de l'information sur la qualité des statistiques en particulier par la labellisation des données issues des sources administratives, sous la responsabilité de l'Autorité de la statistique publique, ou issues de statistiques produites dans un cadre privé, sous sa propre responsabilité.

Avis n° 2

Le Conseil souhaite l'organisation d'un débat avec les utilisateurs sur la notion de qualité des statistiques qui permettrait, en particulier, de réfléchir d'une part à la tension croissante entre « fraîcheur », détail et qualité des données et d'autre part à la tension entre demande de séries longues et nécessité de détecter et prendre en compte la rapidité des évolutions de la société.

Avis n° 3

Le Conseil se félicite de la participation croissante de la statistique publique française aux projets européens et internationaux qui contribue à la prise en compte des demandes exprimées au niveau national ainsi qu'aux besoins de comparaisons au niveau mondial.

Il demande aux producteurs de poursuivre son information régulière sur les projets européens et internationaux, dès leur genèse, afin d'y porter le point de vue national.

Le Conseil continuera par ailleurs de **se rapprocher régulièrement de l'ESAC¹** pour renforcer la prise en compte des attentes des utilisateurs au niveau européen en matière de statistique européenne.

Avis n° 4

Le Conseil demande que la statistique publique renforce la mise en perspective européenne et internationale de ses travaux.

Il s'agit de situer la France dans sa relation à l'Europe et au Monde, par la mesure des liens qu'elle y entretient dans différents domaines : économiques, sociaux, financiers, démographiques, éducatifs...

Il s'agit également de la comparer aux autres pays selon des indicateurs qu'il conviendrait de développer et de fiabiliser.

¹ European Statistical Advisory Committee

Avis n° 5

Le Conseil note un besoin croissant d'éclairages détaillés sur les grandes évolutions économiques (PIB, pouvoir d'achat, marché extérieur, financement, partage de la valeur ajoutée, taux de marge ...).

Il demande à la statistique publique d'accroître sa capacité à décrire l'économie française selon la diversité de ses agents économiques (ménages, entreprises, administration et collectivités), de leurs comportements et de leur localisation géographique.

Avis n° 6

Le Conseil souhaite que la question des inégalités entre les hommes et les femmes demeure une préoccupation systématique et soit prise en compte dans les travaux dès lors que cette approche est pertinente.

Les suites à donner aux recommandations du rapport sur l'information statistique sexuée dans la statistique publique réalisé par l'Insee à la demande de la Ministre des droits des femmes seront examinées dans la commission « Démographie et questions sociales » qui proposera les modalités appropriées pour leur prise en compte.

Avis n° 7

Le Conseil constate qu'en matière de mise à disposition de données territoriales des progrès très significatifs ont été réalisés par la statistique publique ces dernières années et souhaite que les efforts soient poursuivis, y compris pour les territoires ultramarins. **Il préconise qu'un dialogue s'engage avec les collectivités locales et d'autres acteurs locaux** de façon à rendre plus visible et accessible l'ensemble de l'information existante, qu'elle soit produite par l'État, les différents niveaux de collectivités ou d'autres opérateurs. Cette perspective d'une co-construction progressive d'un dispositif partagé de données locales devra s'appuyer autant que possible sur une concertation au sein de structures régionales de type Cries (comités régionaux pour l'information économique et sociale).

Avis n° 8

Le Conseil se félicite des avancées réalisées en matière d'accès aux données individuelles, notamment de la mise en place du centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Il préconise un accès le plus large possible, dans le respect de la confidentialité, **aux données de santé, aux données fiscales et aux données financières.**

B - STATISTIQUES SOCIALES

Modes de vie

Le Conseil souhaite que la statistique publique mette en valeur et complète les informations d'ores et déjà disponibles sur les modes de vie, pour en donner une vision actualisée, particulièrement dans les domaines suivants :

Avis n° 9 - Évolution des situations familiales : les nouvelles formes de cohabitation (familles recomposées, cohabitation intergénérationnelle, colocations...) ; les modalités des séparations ; les modes de vie familiale et de garde des enfants.

Avis n° 10 - Forces et fragilités des parcours de vie(s) :

- les parcours en terme de niveau de vie,
- les facteurs intervenant dans les trajectoires individuelles, en particulier le rôle de l'environnement familial, les trajectoires résidentielles dont le mal-logement,
- le suivi du parcours de populations spécifiques (jeunes, immigrés et descendants d'immigrés, personnes handicapées).

Avis n° 11 - Inégalités de niveau de vie : l'impact sur le niveau de vie des dépenses liées au logement (dont précarité énergétique) ; disparités selon les caractéristiques détaillées des ménages ; disparités territoriales (y compris DOM).

Avis n° 12 - Participation citoyenne à la vie publique : la connaissance des pratiques associatives selon les recommandations du rapport présidé par Edith Archambault.

Avis n° 13

Le Conseil encourage l'utilisation des « données de caisse » qui permettra de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales.

Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Activité professionnelle

Le Conseil souhaite que la statistique publique mette en valeur et complète les informations d'ores et déjà disponibles sur l'emploi et l'organisation du travail, pour en donner une vision actualisée, dans tous les secteurs et sphères d'activité (public/privé), particulièrement dans les domaines suivants :

Avis n° 14 - Développement des formes d'emploi particulières : contrats courts, multi-activité, auto-entrepreneuriat...

Avis n° 15 - Évolution des conditions de travail et du dialogue social : temps et périodes de travail (fragmentations, nuit, dimanche...), absentéisme, santé et travail, pénibilité.

Avis n° 16 - Parcours professionnels : parcours d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Avis n° 17 - Lien entre formation tout au long de la vie et carrières : suivi et effet de toutes filières de formation (hors ou au sein des entreprises/employeurs publics, proposées par Pôle emploi...); suivi et effet du compte personnel de formation.

Avis n° 18

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées à moyen terme concernant le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, en particulier du fait de la mise en place de la **déclaration sociale nominative (DSN)**. Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs et sphères d'activité (public/privé) ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition.

Avis n° 19

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des nomenclatures de catégories sociales reste un enjeu majeur.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne.

Action publique

Le Conseil soutient les travaux de la statistique publique qui participent à éclairer la société sur les politiques publiques dans le domaine social et préconise plus particulièrement des contributions sur les questions suivantes :

Avis n° 20 - L'avenir de la protection sociale

- Description des parcours de soins, y compris au niveau régional.
- Connaissance des parcours professionnels des retraités, tous régimes de retraite confondus.
- Compréhension de la diversité des recours (ou non) aux prestations sociales.

Avis n° 21 - L'égalité des chances en matière éducative : connaissance et suivi des jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme, description de l'offre éducative jusqu'au baccalauréat dans les territoires (localisation et distance à parcourir pour les élèves, taux d'encadrement...).

Avis n° 22 - La sécurité et la justice : avoir des clés pour une bonne compréhension du sujet dans tous ses aspects : délits et criminalité perçus, subis et enregistrés, réponse pénale par nature d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés, délais d'instruction, trajectoires pénales. Un nouvel examen d'ensemble de l'activité statistique aura lieu au cours de l'exécution du nouveau programme de moyen terme.

C - STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

En matière économique et financière, le Conseil incite la statistique publique à apporter prioritairement des éléments de compréhension, d'une part sur l'insertion de l'appareil productif et financier de la France dans le monde et d'autre part sur les nouveaux modes de développement économique.

Il recommande en conséquence des travaux dans les domaines suivants :

Avis n° 23 - La connaissance approfondie de l'appareil productif,

- par la poursuite du profilage des groupes, pour lequel il souhaite être régulièrement informé de ses conséquences en termes de nouvelle lecture du système productif, notamment au plan territorial,
- par la prise en compte des catégories d'entreprises « LME² » dans l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises et l'enrichissement d'informations statistiques pour certains types d'entreprises (entreprises de petite taille, artisanat, Cac40...).

Avis n° 24 - La mesure de la compétitivité et de ses facteurs, par la mise à disposition d'indicateurs :

- sur les résultats : taux de marge, parts de marché...,
 - sur le coût du travail et le coût du capital dans ses différents aspects (intérêts, dividendes, amortissements, coût du foncier...), sur les cotisations, fiscalité et aides publiques.
 - et « hors coût » : Investissement/innovation, montée en gamme des produits, qualifications...
- La définition de ces données statistiques et indicateurs doit se faire en concertation avec les utilisateurs et viser, autant que possible, la comparabilité internationale, en particulier au niveau européen.

Avis n° 25 - La compréhension de la mutation industrielle et de l'interaction entre Industrie et Services, en particulier par la connaissance approfondie dont les entreprises organisent leur chaîne d'activités (R&D, ingénierie, fabrication, commercialisation...).

Avis n° 26 - La connaissance des filières agricoles et de leurs performances économiques.

Avis n° 27 - L'approfondissement de la connaissance du système bancaire par la poursuite du dialogue avec les banques et le développement des travaux attendus pour une meilleure connaissance de leurs comptes par lignes de métiers, selon les recommandations du rapport présidé par Alain Duchâteau de la Banque de France.

Avis n° 28 - Une meilleure approche des flux financiers, de leur dimension internationale, de leur destination finale -- géographique (y compris les paradis fiscaux) et fonctionnelle -- ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené.

Avis n° 29 - Un éclairage statistique sur les nouveaux modes de développement économique,

- liés au numérique : commerce électronique, nouveaux services électroniques...,
- liés à la transition écologique (voir chapitre « développement durable »).

²

Catégories d'entreprises, définies par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008⁸.

D - DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, le Conseil recommande que la statistique publique conforte les avancées importantes réalisées ces dernières années tout en répondant aux nouvelles attentes liées à la transition écologique.

Avis n° 30 - Développement durable au niveau national, des territoires

Le Conseil demande que la statistique publique élabore et publie chaque année un tableau de bord d'indicateurs complétant l'information donnée par le PIB, en harmonie avec les orientations internationales, pour mesurer le bien être (ou la qualité de vie) et sa soutenabilité en prenant en compte les indicateurs déjà existants et les travaux du CNTE.

Il demande le maintien de la diffusion des indicateurs de développement durable au niveau territorial, y compris pour les territoires ultramarins

Avis n° 31 - Développement durable et Entreprises

Le Conseil souhaite que les travaux sur le comportement des entreprises en matière de développement durable soient poursuivis, en particulier ceux concernant la **responsabilité sociétale des organismes**.

Avis n° 32 - Transition écologique

Le Conseil recommande de développer en priorité l'information sur la **biodiversité, les énergies renouvelables et les nouvelles formes de développement** : l'économie circulaire, l'économie verte, l'économie fonctionnelle.

Il souhaite que soient poursuivis les travaux sur **le comportement écologique des agents économiques** sur le territoire, notamment en matière de déchets (production, gaspillage, recyclage...), d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Il sera attentif à la mesure des évolutions des **pratiques agricoles et de leurs effets sur l'environnement**.

E- TERRITOIRES

Le Conseil rappelle l'importance pour tous les acteurs sur les territoires :

Avis n° 33 - du recensement de la population, fondement de la connaissance et de la comparaison des territoires, pour lequel il souhaite :

- la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population (présidé par Chantal Cases et Jean-Claude Frécon),
- une concertation en temps voulu sur le projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020.

Avis n° 34 - des statistiques sur l'Outre-Mer , indispensables aux équilibres territoriaux, pour lesquelles il s'inquiète de leur financement futur et souhaite que le point soit régulièrement fait au sein du bureau du Cnis.

Avis n° 35 - de la publication de données selon une maille « Carreaux » sur l'ensemble du territoire, source indispensable pour approcher les situations locales, au-delà des limites administratives, pour laquelle il souhaite que le dialogue avec les utilisateurs se poursuive pour que cette mise à disposition corresponde au plus près de leurs attentes compte-tenu du respect de la confidentialité des informations.

Le Conseil souligne la disponibilité croissante de données sur les territoires, avec cependant des efforts à poursuivre dans les domaines suivants :

Avis n° 36 - Action publique dans les territoires

Connaître les dépenses publiques de l'État et des collectivités dans les territoires par grandes fonctions ; améliorer la mesure de l'emploi public, y compris des transferts d'emploi entre tous les niveaux (État à collectivité, collectivité à collectivité...).

Avis n° 37 - Économie locale - Appareils productifs locaux

Mieux connaître les sources de financement de l'économie locale (y compris les aides) ainsi que le système productif local, ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise, fonctions), avec l'étranger, sa capacité d'innovation.

Avis n° 38 - Accessibilité aux services

Étendre la connaissance actuelle des services et équipements (administratifs, bancaires, sanitaires, commerciaux...) à la disposition des ménages et des entreprises, pour connaître leurs nouvelles formes de mise à disposition comme les « points multi-services » et les services rendus par voie numérique. Mieux informer sur la qualité des services (coût, fréquentation).

Avis n° 39 - Mobilité - Déplacements - Transports

Avoir une vision globale de la mobilité dans les territoires, en terme de flux, de modes, y compris l'intermodalité, les modes alternatifs..., avec une mesure du poids des transports publics, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

Avis n°40 - Marchés locaux de l'immobilier et du foncier

Disposer de chiffres détaillés sur le marché de l'immobilier (habitat et bâtiments d'activité) et du foncier au niveau local.

Avis n° 41

Le Conseil constate la nécessité de renforcer la concertation de la statistique publique avec les acteurs locaux selon différentes modalités qu'il conviendra d'examiner : concertation nationale ou régionale avec les représentants des collectivités, mise en place de structures régionales de type Cries.